

Le film : « *La Trahison* »

Genre : Drame

Réalisateur : Philippe Faucon

Date de sortie : Janvier 2006

Durée : 1h 20

D'après : Le roman de Claude Sales

Synopsis

En 1960, pendant la guerre d'Algérie, le lieutenant français Roque est posté avec ses hommes dans un village du sud est algérien. Sa mission principale est le démantèlement et la répression des rebelles du Front de Libération Nationale algérien. Il assume tant bien que mal sa fonction, tiraillé entre les intérêts d'une population locale soumise à la répression et à la torture et ceux des soldats français dont il doit entretenir le moral tout en maintenant sa vigilance..

Après la découverte d'un carnet contenant des informations confidentielles, Roque est confronté à la possible trahison de certains de ses hommes, des appelés d'origine nord-africaine. Taïeb, l'un des protégés de Roque, est soupçonné d'en faire partie.

Tirée d'une histoire vraie, basée sur l'un des traumatismes de la guerre d'Algérie (la position douloureuse des « harkis »), *La Trahison* s'attache avec humanisme aux contradictions des protagonistes du conflit.

La fin de la guerre d'Algérie : les accords d'Évian

Dossier pédagogique préparé par Françoise Flieder, membre de Mémoire 2000

La guerre d'Algérie

Le terme officiel du conflit qui opposait l'Algérie à la France était au début "les événements d'Algérie". Le mot *guerre* d'Algérie ne fut prononcé en France que très tardivement en octobre 1999, lorsque Jacques Chirac, au cours de son premier mandat l'employa pour la première fois, entraînant ainsi une véritable « flambée de mémoires ».

Cependant, si la France a admis l'état de guerre, le caractère organisé de la répression des Algériens du Front de Libération Nationale (FLN) par les militaires au nom de l'État français, n'a jamais été reconnu. L'État algérien n'a, quant à lui, jamais avoué les exactions commises par le FLN contre les populations civiles de toutes confessions, avant et après le 19 mars 1962.

La guerre d'Algérie est un conflit qui s'est déroulé de 1954 à 1962, essentiellement sur le territoire des trois départements français d'Algérie, avec également des répercussions en France métropolitaine. Elle oppose l'État français à des indépendantistes algériens, principalement réunis sous la bannière du FLN. Cette période de combats armés et d'échanges diplomatiques est désignée en Algérie, et à l'époque par les partisans de l'indépendance, sous le terme de « Révolution algérienne ».

La guerre d'Algérie, qui est aussi une double guerre civile, entre les communautés d'une part et à l'intérieur des communautés d'autre part, entraîne de graves crises politiques jusqu'en France métropolitaine, avec pour conséquences le retour au pouvoir du général de Gaulle et la chute de la quatrième République.

Après avoir donné du temps à l'armée pour qu'elle utilise tous les moyens à sa disposition pour écraser définitivement l'insurrection, de Gaulle penche finalement pour l'indépendance en tant que seule issue possible au conflit, ce qui conduit une fraction de l'armée française à se rebeller et entrer en opposition ouverte avec le pouvoir.

On estime à près de 2 millions, le nombre de soldats métropolitains qui servirent en Algérie de 1954 à 1962. Les appelés et les rappelés en constituèrent sans doute la grande majorité (particulièrement dans l'armée de terre), mais il n'est pas facile de

calculer leur nombre exact. Il faut y ajouter environ 100.000 Harkis. Il y eut au total 30.000 morts Français et 300.000 Algériens.

Tout au long de ces années de guerre, la torture a été pratiquée sur les populations algériennes par les forces coloniales dans des proportions qui, selon l'historien Pierre Vidal-Naquet, a atteint des centaines de milliers d'Algériens. Elle a aussi été employée à une moindre échelle et de manière non systématique, sur des harkis et des pieds-noirs¹ par le FLN.

L'ouvrage *La Guerre d'Algérie*², écrit par les deux historiens Mohammed Harbi et Benjamin Stora ou encore l'ensemble des travaux sur la torture en Algérie de Pierre Vidal-Naquet attestent tous ces faits.

Les Harkis

Les harkis sont des soldats indigènes musulmans engagés volontaires aux côtés de l'armée française pour combattre les nationalistes algériens. Le mot vient de l'arabe "harka" et signifie "mouvement".

Après le 19 mars 1962, jour du cessez-le-feu, les harkis sont désarmés par l'armée française, repliée dans leurs garnisons, et sont laissés sur le territoire algérien aux mains du FLN alors que celui-ci avait déclaré haut et fort son intention de les massacrer. Pendant une brève période, le nouveau pouvoir s'abstient de toute répression vis-à-vis d'eux, mais dès avril 1962 les exécutions commencèrent. Les massacres de harkis ont connu une forte augmentation entre juillet et octobre de la même année. Ils ont été parfois effectués sur des familles entières et s'accompagnaient de tortures et souvent de viols. Selon différentes estimations le nombre d'harkis tués après le cessez-le-feu, se situerait entre 30 000 à 150 000, ce chiffre est très vague car il n'existe pas de bilan officiel.

Les autorités françaises ont été tenues au courant des faits, comme le prouve certains rapports rédigés à l'époque, cependant l'armée française reçut l'ordre de rester passive. À Paris le gouvernement, sous la présidence du général de Gaulle, limite fortement le nombre des harkis qui peuvent se replier sur la France. Le 12 mai 1962 Louis Joxe, ministre d'État aux Affaires algériennes, adressa à l'armée une directive tenue secrète, qui menaçait de sanctions les militaires français qui

¹ Les pieds-noirs désignent de manière familière des Français soit originaires d'Algérie, soit de souche européenne installés en Afrique française du Nord jusqu'à l'indépendance.

² Éd Pluriel, 2012

organisaient le repli en métropole de leurs alliés musulmans en dehors du plan général de rapatriement. Elle ordonnait même le renvoi en Algérie de ceux débarqués en France.

Cependant Pirre Montagnon, militaire et essayiste français, tient à signaler qu'en 1962, des officiers se sont opposés aux ordres des pouvoirs publics français, ont enfreint les instructions et plusieurs milliers de harkis ont pu être sauvés certains rejoignant même l'OAS. De nombreux cadres ont également démissionné, « ne voulant pas cautionner une telle ignominie ».

En fait, en 1962, le gouvernement français fut pris de court par l'arrivée des rapatriés. On a estimé à 15.000 ou 20.000 le nombre de familles de harkis, soit environ 90 000 personnes, qui purent s'établir en France de 1962 à 1968. La grande majorité a dû rester en Algérie où ils furent assassinés. Ceux qui avaient gagné la France furent traités en parias, abandonnés dans des sortes de camps d'internement, sans le moindre soutien économique ou social. Ils ont été marginalisés, frappés d'ostracisme, victimes du racisme, comme si la France les reniait, en avait honte, après les avoir utilisés.

Pour les harkis prisonniers du FLN, une procédure spéciale de rapatriement fut mise au point entre les gouvernements français et algériens en 1965. Seuls 1.333 anciens harkis en bénéficièrent. Ils furent officiellement prévenus que tout retour en Algérie leur était définitivement interdit. Leurs noms furent inscrits sur une liste noire, et ceux qui tentèrent plus tard de rentrer, furent refoulés sans ménagement.

Une loi d'amnistie a été votée le 31 juillet 1968 qui couvre l'ensemble des infractions commises en Algérie. Cette loi empêche les victimes de poursuites au pénal, mais théoriquement pas au civil, bien que cette interprétation ait été remise en cause par divers juristes.

L'abandon des harkis par l'État français et les consignes données par les pouvoirs publics de n'effectuer aucun rapatriement de supplétifs sont considérés comme une des grandes hontes de l'histoire de France.

Les accords d'Évian

Le 18 mars 1962, Louis Joxe, annonce dans un communiqué, que la délégation française et les représentants du Front de libération nationale, avec à sa tête Krim Belkacem, chef du FLN, étaient parvenus à un accord mettant fin aux combats engagés depuis le 1er novembre 1954 en Algérie.

Après de longues et difficiles négociations qui se sont déroulées pendant onze jours à l'hôtel du Parc d' Evian, la France reconnaît, l'indépendance de l'Algérie. Ces accords mirent fin officiellement à plus de sept années de guerre et à 132 ans de colonisation de l'Algérie par la France³. Cependant ce même jour les massacres de Français d'Algérie continuèrent.

Les principales dispositions des accords d'Évian

Le texte original de 93 pages se présente différemment des versions publiées, tant du côté français qu'algérien et ne suivent pas son plan. Il a été signé sur le dernier feuillet par Louis Joxe, Robert Buron, ministre du général de Gaulle, Jean de Broglie, Secrétaire d'État chargé des affaires algériennes et par Belkacem Krim qui a également tenu à parapher les 92 feuillets précédents.

Le texte comprend deux parties:

- un accord de cessez-le-feu, dont l'application est fixée au lendemain 19 mars 1962
- des déclarations gouvernementales relatives à l'Algérie, qui portent notamment sur : l'organisation d'un référendum d'autodétermination dans un délai minimum de trois mois et maximum de six mois pour que les populations « *choisisSENT leurs destins* ».
 - une période de transition, jusqu'au référendum d'autodétermination, avec la mise en place d'un exécutif provisoire et d'un Haut-Commissaire représentant l'État français
 - la libération des prisonniers dans un délai de vingt jours et une

³ Le 14 juin 1830, à Sidi- Ferruch, les troupes françaises avaient débarqué ouvrant l'ère de la colonisation française en Algérie

mesure d'amnistie générale

Dans l'hypothèse où, à la suite du référendum, la solution d'indépendance serait retenue :

- des dispositions générales garantissant l'amnistie et la protection contre toute discrimination en raison des actes commis à l'occasion des « événements » d'Algérie avant le cessez-le-feu et en raison des opinions émises avant le référendum d'autodétermination (1^{er} juillet)
- des garanties prévues pour les personnes conservant le statut civil de droit français
- la programmation du retrait des forces militaires françaises

Les applications et les conséquences des accords d'Évian

Le gouvernement français appliqua les accords: le 19 mars 1962 à 12 heures, il est mis fin aux opérations militaires et à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien.

En signant ce texte, le gouvernement français souhaitait assurer la sécurité des personnes et des biens français en Algérie mais les garanties négociées se révèlent rapidement sans valeur notamment du fait des actions violentes de l'Organisation de l'Armée Secrète⁴ (OAS). Les conditions de la sécurité des populations étaient donc loin d'être assurées.

Les accords d'Evian prévoient une indemnisation des pieds-noirs, rentrés avec une ou deux valises. Cette indemnisation a été une véritable supercherie : sur plus de 1 million de Français rapatriés d'Algérie, quelques heureux élus ont perçu des broutilles, véritable aumône. Pour les autres, circulez...

Le FLN profite des accords pour reconstituer ses forces armées. À partir du 17 avril 1962, il lance une campagne de séquestration des Français supposés proches de l'OAS. Les massacres contre d'anciens harkis suivent presque immédiatement les accords qui n'avaient prévu aucune disposition particulière pour leur protection et à

⁴ organisation clandestine française politico-militaire créée le 11 février 1961 et opposée à l'indépendance de l'Algérie

leur évacuation; ils notifiaient simplement que le futur gouvernement algérien devait assurer leur sécurité.

Le 1er juillet 1962, les Algériens ont dit "oui" à l'indépendance par 99,72% des voix, lors d'un référendum auquel 91,48% d'entre eux y avaient participé.

Le jour de la proclamation de l'Indépendance de l'Algérie, 2 à 3000 Français d'Algérie, à Oran notamment, ont « disparu », sans que la France cherche à savoir ce qu'ils étaient devenus. Quelques-uns ont bien été retrouvés, mutilés ou massacrés, mais les autres ?

Loin de régler le problème algérien, les accords et l'inaction voulue des forces françaises en Algérie eurent pour conséquence une période de violence meurtrière qui perdura de longs mois pour les harkis. Guy Pervillé, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Toulouse et spécialiste de la guerre d'Algérie, conclut ainsi : « Les accords d'Evian, voulus par le gouvernement français comme la « solution du bon sens », se révélèrent donc une utopie, qui échoua à ramener une vraie paix en Algérie »

La célébration du cinquantenaire des accords d'Évian

La guerre d'Algérie ne se prête pas facilement à une commémoration positive pour les Français ou les Algériens, et les blessures encore ouvertes sont nombreuses. Elle demeure un facteur de division et de fracture dans la population française, comme le souligne Guy Pervillé.

Cinquante ans plus tard, peut-on parler de la guerre d'Algérie de manière dépassionnée? Sylvie Thénault, auteure de nombreux livres sur la guerre d'Algérie et en particulier *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale*⁵ pense que ce cinquantième anniversaire est l'occasion de s'interroger sur une guerre dont on a longtemps tu le nom et de revenir notamment sur l'engagement intellectuel contre la torture.

Plusieurs associations de rapatriés et de harkis ont été favorables à cette « non

⁵ Éd Odile Jacob, 2012

célébration ».

"Il est réconfortant que l'Etat, enfin, précise que la date du 19 mars 1962, pour des centaines de milliers d'hommes et de femmes, a marqué le début des plus grandes souffrances", estime, dans un communiqué, Denis Fadda, président du Comité de liaison des associations nationales de rapatriés.